



Canadian Foundation
for Infectious Diseases
Fondation canadienne
des maladies infectieuses

www.researchid.com

Subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI 2017

La subvention de projets pilotes sur la salubrité de l'eau potable par la FCMI a été créée pour promouvoir les études sur l'une des ressources les plus précieuses du Canada, l'eau. Notamment, une personne sur huit dans le monde n'a pas accès à de l'eau potable, ce qui entraîne une morbidité et une mortalité importantes sur la scène mondiale. Cette subvention a été créée sous forme de financement de démarrage pour promouvoir la recherche dans ce domaine. Une subvention de 10 000 \$ sera décernée.

Les candidats doivent :

- Détenir un poste de professeur dans un établissement postsecondaire canadien ; et
- Soumettre un résumé de leurs réalisations en recherche au plus tard un ans après la réception de la subvention.

Les candidats doivent de préférence, être membres d'AMMI Canada

Les candidatures et les documents justificatifs doivent être envoyées par courriel 2017 dans un seul fichier PDF contenant tous les documents, à Coleman.Rotstein@uhn.ca, au plus tard le 20 janvier 2017

Le comité des prix de la FCMI révisera les candidatures, et le nom du gagnant sera annoncé d'ici au 24 février 2017. Le prix sera attribué à la conférence annuelle d'AMMI Canada – CACMID à Toronto, Ontario.

Si vous avez des questions, écrivez à docteur Coleman Rotstein, présidente du comité des prix de la FCMI, à Coleman.Rotstein@uhn.ca.

Les candidatures doivent inclure :

- Le poste universitaire de l'investigateur principal, son établissement, son adresse professionnelle, son numéro de téléphone et son adresse de courriel ;
 - La présentation du projet (maximum de 5 pages, police de 12 points et marges de 1 po), y compris les éléments suivants :
 - Historique, raison d'être ;
 - Hypothèse ;
 - Plan de recherche, méthodologie ; et
 - Signification, répercussions, pertinence.
 - Le budget (puisque'il s'agit d'une subvention d'exploitation, les fonds ne peuvent être utilisés pour le paiement d'allocations ou de salaires) ;
 - Le curriculum vitae de l'investigateur principal ou des co-investigateurs (maximum de 3 pages) ; et
 - Les annexes (facultatives) :
 - Manuscrits pertinents (maximum de 3) ;
 - Échéancier : doit être terminé dans un délai de un an; et
 - Lettres d'appui (maximum de 3).
-